



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 3796

Texte de la question

M. Michel Mercier attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur l'inquiétude grandissante ressentie par les professionnels de l'industrie textile et de l'habillement. Ce secteur d'activité est en valeur absolue celui qui a le plus souffert : en 1992, il comptait 340 000 actifs pour un chiffre d'affaires de 180 milliards de francs, dix ans plus tôt, il occupait 500 000 salariés. Le déficit de ce secteur est de 28 milliards, il représente la moitié de notre excédent agricole. L'industrie textile traverse une crise sans précédent, notamment dans sa circonscription où de nombreux emplois sont menacés. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre, dans les meilleurs délais, afin que soient établies et respectées des règles imposant une législation qui permette de sauvegarder l'avenir de l'industrie textile.

Texte de la réponse

Un ensemble important de mesures a été présenté récemment par le ministère, parmi lesquelles les points suivants peuvent être mis en exergue : 1/ une action vigoureuse au plan international. - le Gouvernement a décidé d'agir avec fermeté sur deux plans essentiels : le fonctionnement de la Communauté et les négociations du GATT. Ainsi, au niveau communautaire, la commission a été officiellement saisie sur les nombreux dysfonctionnements que nous constatons. En effet, l'accord Multi Fibres doit être scrupuleusement respecté. Dans ce cadre, à la demande du ministre, une enquête sur les plus importants lieux d'importation sera effectuée. Les projets communautaires concernant le label « made in Europe » et l'obligation de marquage d'origine des produits en provenance des pays tiers vont être réactives. Dans la négociation du GATT, le textile est désormais en bonne place dans les priorités de notre pays, comme en témoigne le memorandum français. Il importe notamment que les marchés des autres pays soient véritablement ouverts à nos produits et que la propriété industrielle soit protégée. 2/ une action de fond au plan national. - Plusieurs actions ont été engagées pour permettre à ce secteur de fonctionner de manière plus harmonieuse et plus dynamique. Ainsi le Gouvernement est décidé à lutter efficacement contre toutes les formes d'illegalité ; s'agissant en particulier du travail clandestin, une circulaire du Premier ministre prévoiera prochainement comment en accroître l'efficacité de la répression. Dans le domaine de la contrefaçon, une loi sera examinée par le Parlement dès la fin du mois de novembre afin de renforcer la protection des marques et des dessins et modèles. La contrefaçon sera déclarée délit douanier et les établissements qui l'exploitent pourront être fermés.

Données clés

Auteur : [M. Mercier Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3796

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1973

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3936